BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3252

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

814 774 931 RCS Epinal.
SCI LAURBELLE.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue Sous la Ville, 88300 Bazoilles-sur-Meuse.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET DE FUSION Société absorbée La Société dénommée SCI LAURBELLE, Société civile immobilière au capital de 2000,00 €, dont le siège est à BAZOILLES-SUR-MEUSE (88300) , 5 RUE SOUS LA VILLE , identifiée au SIREN sous le numéro 814 774 931 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL. Société absorbante La Société dénommée 2L IMMOBILIER, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à BAZOILLES-SUR-MEUSE [88300) , 5 RUE SOUS LA VILLE , identifiée au SIREN sous le numéro 883 397 184 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EPINAL. La société LAURBELLE sera dissoute et liquidée à l'issue de la fusion absorption. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 342.317 €. Passif : 11.563 € Actif net transmis : 330.754 € Parité d'échange : Valeur unitaire du titre de la société absorbée : VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (24.750,00 EUR). valeur unitaire du titre de la société absorbante : TROIS MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES (3.093,75 EUR). Rapport d'échange : 8 titres de Ia SAS 2L IMMOBILIER pour 1 titre de la SCI LAURBELLE. Montant de l'augmentation de capital de Ia société absorbante : MILLE SIX CENTS EUROS [1,600,00 EUR). Nombre de titres nouveaux créés dans la société absorbante : 160. Le montant de la prime de fusion s'élève à TROIS CENT VINGT NEUF MILLE CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (329.154,00 EUR) Date du projet commun de fusion : 26 mars 2026 déposé au greffe du Tribunal d'EPINAL le 9 avril 2026 et constaté le 30 avril 2026.